

Romand bientôt devant ses juges

L'homme soupçonné d'avoir tué au mois de janvier 1993 son épouse, sa fille, son fils, son père et sa mère, devrait être jugé à partir du 24 juin à Bourg-en-Bresse

Sauf contretemps, le procès de Jean-Claude Romand se déroulera à partir du lundi 24 juin dans l'enceinte de la salle d'assises du palais de justice de Bourg-en-Bresse (Ain). Le procès devrait durer deux semaines. Outre la déposition de plusieurs experts en psychiatrie chargés d'examiner les facettes de la personnalité de l'accusé, plus d'une soixantaine de témoins devraient être cités.

Constituant une session d'assises entière à lui tout seul, le procès sera présidé par M^{me} Vihvert, conseiller à la cour d'appel de Lyon. Jean-Olivier Viout, avocat général près la cour d'appel, aura pour mission de représenter l'accusation alors que Jean-Louis Abad et Jacques Frémion, avocats à Lyon et à Bourg-en-Bresse, assureront la défense de l'accusé.

Le palais de justice de Bourg a prévu une salle d'une quarantaine de places, en plus de la salle d'audience, où un écran vidéo diffusera les débats par l'intermédiaire d'une caméra fixe placée dans la salle.

Rappelons brièvement les faits tragiques qui ont causé la mort de cinq innocents : samedi 9 janvier 1993, entre 8 et 9 heures, Florence Romand, 37 ans, est tuée au moyen d'un rouleau à pâtisserie pendant son sommeil dans la maison familiale située dans la commune de Prévessin-Moëns (Pays de Gex). Quelques instants plus tard, Caroline, 7 ans, et Antoine, 5 ans, sont assassinés de plusieurs coups de carabine. Dans la soirée du même jour, Aimé, 74 ans, et Anne-Marie Romand, 50 ans, sont assassinés à leur tour dans leur maison située à Clairvaux-les-Lacs (Jura).

Une sirène dans la nuit

L'affaire a été rendue publique quand les sapeurs-pompiers du centre de secours de Fernex-Voltaire, appelés lundi 11 janvier, à 3 h 30, pour circonscrire l'incendie qui s'était déclaré dans la maison louée par la famille Romand à Prévessin-Moëns, ont découvert dans



Lundi 11 janvier 1993, à 3 h 30, les pompiers ont été appelés pour circonscrire l'incendie qui s'était déclaré dans la maison louée par la famille Romand à Prévessin-Moëns. Ils ont découvert dans les chambres du premier étage, les corps sans vie de son épouse Florence, de ses enfants Caroline et Antoine, et celui, toujours en vie, de Jean-Claude Romand.

les chambres du premier étage, les corps sans vie de Florence, Caroline et Antoine, et celui, toujours en vie, de Jean-Claude Romand.

Très vite, il s'est avéré que l'affaire était criminelle. Les enquêteurs découvraient que Jean-Claude Romand était un menteur : contrairement à ce qu'il avait fait croire depuis plus de dix ans, il n'avait jamais été médecin ni chercheur à l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Dès lors, l'enquête prenait une autre tournure. On apprenait que Romand s'était rendu à Paris après que les crimes de Prévessin-Moëns et de Clairvaux-les-Lacs eurent été commis ; là, il avait tenté d'exécuter sa maîtresse, Chantal D. avant de se raviser et de reprendre la direction de l'Ain où il devait mettre le feu à sa

maison. A posteriori, deux accidents qui sur le moment avaient semblé naturels et n'avaient donc pas fait l'objet d'enquête plus poussée, prenaient un aspect assez inquiétant : le 25 juillet 1982, M. Floch, le propriétaire de la maison que louait Jean-Claude Romand à Prévessin-Moëns, était retrouvé mort, brûlé vif après l'explosion d'un réchaud à gaz dans la tente qu'il occupait dans la même propriété. D'autre part, quelques années auparavant, le beau-père de Jean-Claude Romand avait trouvé la mort en chutant lourdement dans les escaliers d'une maison en réparation.

Faculté d'adaptation

Habile mystificateur, véritable my-

thomane ou génie pervers, Jean-Claude Romand vit depuis trois ans en prison ; d'après certains témoignages, il y bénéficierait d'un traitement de faveur de la part de ses co-détenus de la prison Saint-Paul à Lyon qui le consultent régulièrement, comme s'il était véritablement médecin. Son intelligence supérieure lui vaudrait même une certaine considération. Après une crise mystique — qui n'avait pas de tout convaincu le juge Barret chargé de l'instruction — il semble donc que l'homme soupçonné d'être l'auteur des meurtres de son épouse, de ses enfants et de ses parents se soit reconstruit un monde familial dans lequel il exerce une certaine prédominance sur son entourage ; comme lorsqu'il se faisait appeler le Dr

Romand et qu'il avait mystifié tous ses proches. Le procès qui devrait débuter le 24 juin prochain fera la lumière — pour la première fois officiellement — sur les mécanismes qui ont engendré cette tragédie familiale. Il y sera notamment fait état des moyens d'existence de Jean-Claude Romand. Selon notre confrère Richard Schiltly, l'instruction judiciaire aurait estimé à 2,5 MF le montant des détournements de fonds perpétrés par le faux docteur. Il est probable que le tribunal établira une corrélation entre le tarissement des sources de revenus de Jean-Claude Romand et la mort insensée, injuste, révoltante, de cinq innocents.

J.A. ■